Enquête sur

« LES VISITEURS DE PRISON ET LEURS ORGANISATIONS EN EUROPE DE L'OUEST »

réalisée par Erich Schöps (Visiteur ANVP à Nanterre - France)

Contenu:

A - Introduction et Conclusions du rapport complet

B - Information contextuelle - Statistiques générales

(seulement en anglais) Organisations pénitentiaires internationales

Privatisations

USA

Informations et documents divers

C - Rapports par pays - France (seulement en anglais) - Allemagne

Angleterre et Pays de Galles

Ecosse et Irlande

Italie

Suisse et Autriche

Espagne, Catalogne et Portugal

Scandinavie et Finlande

Pays Bas, Belgique, Luxembourg

Remarques pratiques: Cette enquête est basée sur un ensemble de documents classés par matières (B) et par pays (C). Par exemple, (Org3) est le document No. 3 dans la section « Organisations pénitentiaires internationales » et (De6) est le document No. 6 dans la section « Deutschland = Allemagne ». Tous les documents sont dans leurs langues originales. Un dictionnaire juridique européen angl/fr/all est disponible sous www.ju-lex.com.

Dans sa « Révision 4/2008 », l'ensemble du texte A, B, C est écrit en ANGLAIS SEULEMENT et comporte environ 140 pages. « L'Introduction et les Conclusions du rapport complet - A » d'environ 24 pages sont disponibles aussi en français, allemand, italien et en espagnol. Tous ces textes peuvent être consultés en passant par le portail du site « http://visiteurs.prison.fr/ ».

I - Introduction

Le fait que les 46 pays du Conseil de l'Europe aient adopté les 108 « Règles Pénitentiaires Européennes (RPE) » en 2006 sur la base des Droits de l'Homme et dans un esprit humanitaire évident est surprenant à un moment où les gouvernements et le public ont tendance à demander plutôt plus de « tolérance zéro », plus de sécurité et où les prisons se remplissent. La signature commune des pays européens prouve aussi que les pays de l'Est se sont rapprochés des règles pénitentiaires plus libérales prévalant en Europe occidentale et montre à quel point les sociétés des pays européens et les problèmes juridiques et carcéraux commencent à se ressembler (jeunes, drogues, surpopulation, récidivisme, étrangers, aspects sécuritaires, réinsertion difficile, la nouvelle pauvreté, etc.).

La plupart de l'information pour ce rapport provient de l'Internet dont 5 classeurs pleins de documents significatifs ont été recopiés. S'y ajoutent les réponses aux nombreuses lettres et e-mails aux experts, ambassades, Administrations Pénitentiaires et quelques organisations de bénévoles dans les pays concernés. Toute cette information fait partie de la présente mise à jour 4/2008.

Au cours de la recherche sur le thème principal, il m'a paru utile de créer 5 « chapitres contextuels » (Statistiques, Organisations internationales etc. - voir section « B » ci-dessus), car ces sujets sont ou pourront devenir importants pour les visiteurs (bénévoles) de prison à l'avenir d'une manière ou d'un autre.

Le but de cette enquête est limité et pragmatique. En prolongation des « 108 Règles pénitentiaires EUROPEENNES », je voulais savoir si les visiteurs de prison étaient aussi organisés au niveau EUROPEEN. Il est devenu rapidement apparent que les bénévoles du milieu pénitentiaire travaillaient surtout au niveau local et régional, parfois national et que des « Fédérations nationales » étaient rares. Il y a des fédérations européennes pour des activités spécifiques comme Eurochips ou EMNA, mais il n'existe pas de « Confédération Européenne du Volontariat Pénitentiaire ». Je voulais donc

- en savoir plus sur le monde de la prison en Europe de l'Ouest vu de la perspective d'un simple visiteur de prison et sur la base de l'information qui lui est accessible (les « rapports par pays » sont plutôt destinés aux lecteurs désireux de se faire une idée sur la situation à l'étranger),
- connaître un peu plus nos collègues en Europe occidentale, savoir dans quel environnement ils travaillaient, comment ils étaient organisés, et partager l'information obtenue avec eux.
- savoir si les associations nationales de visiteurs de prison ressentaient le besoin de se rapprocher, d'échanger des informations, d'apprendre les uns des autres pour fonder peut-être plus tard une sorte d' « Association Européenne ».

La masse d'information recueillie devrait aider les Associations travaillant dans le milieu pénitentiaire en Europe à décider des options à prendre pour l'avenir.

J'aimerais remercier Mme Anne-Marie Klopp (Europäisches Forum für angewandte Kriminalpolitik, Düsseldorf) et M. Raphaël Bonte (ancien Président de l'ANVP) pour leurs encouragements à effectuer cette enquête. Un grand merci à mes collègues en Hollande, en Angleterre, en Espagne, en Italie, en Allemagne et en France pour la vérification des rapports sur leurs pays. Je remercie aussi mes amis Josette, Soledad, Mary-Jo, Françoise, Diana, Alan, Hans et Roberto pour l'amélioration linguistique des textes et Maurice pour la gestion du site.

II - CONCLUSIONS

1. Le bénévolat pénitentiaire a une **longue tradition** en Europe. Le quaker Richard Wistar fonda en 1776 la « Philadelphia Society for assisting distressed prisoners ». En 1817 Elizabeth Fry et ses amies de la South Gate prison de Londres fondèrent le premier groupe d'aide aux prisonniers en Europe « the Women's Association ». D'autres groupes se formèrent ensuite en 1819 à Saint Petersbourg, en 1823 à Amsterdam, en 1824 à Copenhague, en 1826 à Düsseldorf (Rheinisch-Westphälische Gefängnisgesellschaft) et en 1846 à Graz (Autriche). Cette même année, le premier congrès international sur le régime pénitentiaire se tenait à Francfort avec 75 délégués de 12 pays. Lors de ce congrès et de ceux qui ont suivi on a discuté du travail des Associations religieuses « privées » et du bénévolat dans les prisons et les foyers pour ex détenus. En 1872, lors du Congrès de Londres, les participants reconnaissent déjà que « le meilleur système pénitentiaire ne sert à rien si le détenu n'a pas de travail à sa sortie » et que « l'assistance aux détenus relâchés constitue un complément indispensable à la réforme pénitentiaire ».

A l'époque, les visites de bénévoles en Prison étaient admises en Autriche, en Belgique, en France, en Prusse, aux Pays-Bas et en partie en Russie et en Italie, alors qu'elles étaient interdites au Danemark, en Norvège, en Bavière, en Saxe et en Grande Bretagne/Irlande, malgré le formidable travail d'Elizabeth Fry (1780-1845), « l'Ange des Prisons ».

En 1905, lors du congrès de Budapest, il a été décidé que, même si les organisations de bénévoles pénitentiaires travaillaient sous l'autorité de l'Etat, celui-ci n'avait pas le droit de s'y immiscer, car leur travail contribuait à « assurer l'élévation morale de leurs protégés ». (Extrait de « Zum Selbstverständnis christlicher Straffälligenhilfe» de Gerhard Deimling).

2. De nos jours et selon des estimations officielles, plus de 700 associations bénévoles travaillent à l'intérieur et à l'extérieur des prisons allemandes, 600 en Angleterre/Pays de Galle, 550 en France, au moins 524 en Espagne et 223 en Hollande et environ 500 en Italie. On peut donc supposer qu'environ 4000 associations sont actives en Europe occidentale au niveau local, régional et national. Elles reflètent bien la diversité culturelle, politique et historique du vieux continent. A côté des fonctionnaires des Administrations Pénitentiaires et des professionnels du système judiciaire, social et carcéral, les bénévoles travaillent au moins dans 40 domaines depuis la prévention jusqu'à la Probation et au-delà.

Le volontariat pénitentiaire est organisé d'une manière très variée :

- a) Il peut s'agir de **personnes individuelles** qui ont été approuvées par une prison déterminée et y travaillent suivant les besoins sur place.
- b) Les visiteurs de prisons peuvent faire partie d'une **association locale,** comme, par exemple, « La Touline » à Nivelles (Belgique), le « Centro de Ayuda e Inserción » à Lleida (Catalogne), la « Bezoekergroep Vreemdelingengevangenis », Schiphol ou le « Gruppo volontario del carcere di Lucca » en Italie.
- c) D'autres organisations se sont spécialisées dans certaines activités pénitentiaires, comme l'ADEPPI en Belgique ou Génépi en France dans le domaine de l'enseignement, Neustart en Autriche dans la Probation, les « Ambassadors in Sport España » dans l'activité sportive, ICVA, Angleterre dans l'inspection des commissariats ou « Solidaires » dont les adhérents font fonctionner le « Centre d'accueil des visiteurs » de la prison de Bois-d'Arcy près de Paris.
- d) D'autres associations offrent **toute une gamme d'aides complémentaires,** comme « Freie Hilfe Berlin » ou HOPE en Ecosse, dont les bénévoles sont à l'écoute du détenu et de sa famille pendant l'incarcération et après, qui fournissent

- une aide administrative, des conseils de formation et d'orientation professionnelle, organisent des cours et recherchent du travail pour les (ex) détenus. En plus, ils organisent un « Prison Visitors Center » et s'occupent des femmes incarcérées.
- e) De nombreux volontaires appartiennent à des **organisations internationales connues** comme la Croix Rouge, CARITAS, l'Armée du Salut, l'Association Saint Vincent de Paul et l' « International Prison Fellowship »,
- f) d'autres font partie **d'une organisation nationale**, comme la Diakonie protestante ou le Wohlfahrtsverband laïc en Allemagne, le Proyecto Hombre en Espagne, NACRO en Angleterre, la CIMADE en France, USG-Restart en Hollande ou ARCI en Italie,
- g) il y en a qui travaillent dans des **sociétés à but non-lucratif**, comme Neustart (Autriche), ou dans des **administrations régionales**, comme « l'Office cantonal de la Probation » à Berne.
- h) En plus il y a une **multitude d'associations et de groupements,** comme, par exemple :
 - « La Compagnie de Charité » de Liège fondée en 1654, la « Encomienda de acción penitenciaria" dont l'origine remonte au Moyen Age "Real Orden de los Caballeros de Santa Maria del Puig" jusqu'à "l'Association Luxembourgoise de Visiteurs de Prison » et l'association culturelle suisse « Prélude » qui, toutes les deux, ont été fondées en 2006.
 - Des associations non confessionnelles comme l'ANVP française ou la NAOPV anglaise travaillent dans les prisons ainsi bien que la « Pastoral Penitenciaria »
 - catholique en Espagne, les « Samaritans » de l'Eglise Anglicane, le Johanneswerk protestant en Allemagne ou les évangélistes d' «Alpha for prison » un peu partout dans le monde.
 - «The Gamblers' Anonymous » en Angleterre assiste les dépendants des jeux de hasard, « Arge Abschubhaft », Innsbruck s'occupe des étrangers qui risquent la déportation, « die rosarote Gefängnishilfe », Augsburg aide les détenus homosexuels, « Cerces of support and accountability » assiste les ex offenseurs sexuels, « When the eagles learn to fly », La Haye aide les adolescents et EORG est aux côtés des détenus en Hollande dans leurs démêlés avec la justice.
 - et puis il y a des associations avec des noms aussi poétiques que « De Regenboog l'arc-en-ciel », Amsterdam, « Dar a mão donne une main » à la prison de femmes à Tires/Portugal, « un tetto per tutti un toit pour tous » en Italie, « s'Häferl ce qui veut dire « petit pot, la gamelle » en viennois ou « Girasol Levante tournesol oriental », une organisation de bénévoles qui essaie d'aider les toxicomanes à Alicante et à Valence.

En dehors des services d'état d'aide aux détenus, quels sont les domaines principaux dans lesquels travaillent les bénévoles pénitentiaires? La subdivision ci-après d'environ 4000 organisations sur un total d'environ 400 ne peut constituer qu'une approximation, parce que la plupart d'entre elles travaillent avec leurs originalités dans plusieurs secteurs et ne sont donc pas facilement classables :

Prévention:

Probare, Trève (All)
Helamaniskan (Suède)
AVP, Florence
SACRO, Ecosse
Prison. Me? No way! Angleterre
Verbrechensverhütung VUS, Hanovre
Papyrus, Angleterre

Théatre
Chicken Shed, Angleterre
Teatro Yeses (Espagne)
Ass. Carte Blanche, Volterra
Pantagruel, Pistoia
Théatre de l'Opprimé, France
Aufbruch, Berlin
Riksteatern, Suède

Ecoute, soutien moral La Touline, Belgique ALVP, Luxembourg

Centro francescano di ascolto (Rovigo)

GAVAC, Rome

Guild of St. Philip Neri, Irlande

Families Outside, Ecosse NAOPV, Angleterre Ultimi degli ultimi, Rome

NAGA, Milan

Samaritans, GB, Irlande

ANVP, France

Croix Rouge, Scandinavie Einzelbetreuung (All)

Vrijwillige Bezoekergroepen, Hollande

Résiliance asbl, Mons

Juridique, reforme penale

Faire Trials abroad, Europe Diritti dei detenuti, Roma Miscarriage of Justice (GB) Prison Reform Trust (GB) Anlaufstelle, Göttingen Partners of Prisoners (GB)

PILD, Italie
Antigone (Italie)
L'altro diritto, Florence
EORG (Hollande)
OIP, France, Belgique
No more prison, Angleterre

Howard League for Penal Reform (GB)

Altenea, Espagne

Avvocati di Strada, Italie Juridisch Loket, Hollande

REDA, Belgique

Enseignement général/professionnel

EPEA, Europe Génépi, France ADEPPI, Belgique

Forum Prison Education, Angleterre

Rückenwind, Bernberg Die Werkstatt, Spire Insert, Belgique

Calectivo La Calle, Madrid

Il Varco, Italie CNED, France

Derode Antriciet, Flandre

FUNOC, Belgique

Stichting Stellingen, Hollande

PECP//UNED

Confraternidad Carcelaria, Espagne

FAFEP, Belgique

Shannon Trust (Angl, Irlande)

CLIP, France

Aide aux enfants des détenus

Hilfe zur Selbsthilfe, Reutlingen

PACT, Angleterre

Relais Enfance-Parents, France

Kids VIP, GB Policino, Tessin

Horizontes Abiertos, Espagne

Coodinadora de Barrio para menores

y jóvenes, Espagne Telefono Azzurro, Italie

Action for prisoners's families, Angl. Commission des Patronages, Belgique

PACT, Angleterre Eurochips (Europe) Spirit, Amsterdam Espace libre, Charleroi

Famille

Riksbryggan, Suède UFRAMA, France

Ass. Carcerati e famiglie, Gallarate

SACRO, Ecosse

Mothers Union (Ecosse)

POPS (GB)

Bremische Straffälligenbetreuung

NEPACS (Angl.)

Families Helpline (Angleterre)

Exodus (NE)

As. Mujeres progressistas Victoria Kent

Humanitas (Hollande)

Prisoners' families Infoline, Irlande Scottish Prisoner's families Helpline

Families Outside, Ecosse Gezin en Balans, Den Bosch Autrement, Bruxelles

Justice restauratrice, Médiation

Neustart (Autriche)

Fondazione per le vittime, Bologna

An Garda Siochana, Irlande

SACRO, Ecosse

Inside out Trust, Angleterre

Crisi et Istituto Don Calabria, Italie

Sunnmokek Rad, Norvège Mikkeli Median, Finlande Le Radian, Belgique Fairmittlung, All.

Victim Support, Hollande Weisser Ringe, Vienne Accord, Strasbourg

Probation

Verein f. Bewährungshilfe, Saarbruck

Bewährungshilfe, Neumünster

BayLAG, Munch

MABIS, Münster Business in Prison, GB Auxilia (Fr, All, Esp)

TTS, Breda HZZB, Berlin Die Brücke, Lippe

Holland

Presos sin fronteras, Barcelone

ASJ, Belgique TWCA, Hollande

Drogues, dependance

Girasol, Espagne Ambit, Espagne

Proyecto Hombre, Espagne

Act-up (Fr) UNAD, Espagne

Centro toscano dipendenza, Lucca

ADFAM (GB) Antox (Esp)

De Regenboog (NE) Remar, Espagne

Centreo toscano dipendenza, Lucca RETO a la esperanza, Espagne

Grüner Kreis, Vienne

Aides, France Release, Angleterre Jellinek, Amsterdam

Act-up

Maladies mentales

FEAPS (Espagne)

Mind (GB)

Trimbos, Hollande AISME, Italie

Travail

Brücke, Lippe

Gefährdetenhilfe, Breitscheit Confraternidad Carcelaria, Madrid

Reto, Espagne Freie Hilfe, Berlin Zorgkoncept, Hollande

YIP, Hollande VIA, Bochum HZZB, Berlin

Consorzio Sollo, Brescia Inserimento lavorativo, Forli

APEX Trust (GB) Chance ev, Münster

Fine Cell Work, Angleterre

NACRO, Angleterre

Inserimento lavorativo, Forlì

Gefährdetenhilfe, Kiel

SOVA, Londres

Neustart, Autriche, All L'Armée du Salut, Hollande

BSDG, Cologne Activ, Schwerin

Stichting Verslavingsreclassering,

SACRO, Ecosse

Freie Bewährungshilfe, Stuttgart Cantonale Bewährungshilfe, Bern

Alcool

ASH, Berlin

Ruban Bleu, Finlande

ELG (Ecosse)
Vie libre (France)

Alcoholicos anonimos (Espagne) From Dependancy 2 work (Angl) Alcoholicos Liberados (Esp)

Jellinek (NE) AA (GB)

Francase, Hollande FARE, Espagne RIO, Norvège AICAT, Italie

Lanernas Riksforbund (Suède) Tactus/InTact, Hollande Blaues Kreuz, Vienne Kreuzbund, All

Femmes incarcerées

Creative + Support Trust, Angleterre Asociación Mujeres Progresistas, Esp. Straffälligenhilfe kath. Frauen, Munich Kath. Gefängnisverein "draussen",

Düsseldorf Women in prison (GB) Tussenfasehuis (NE) HUMANITAS (NE) ACOPE (Espagne) Hope, Scotland

Parcours de Femmes (Fr) Hibiscus, Angleterre SKF, Cologne

Dar a mão, Tires/Portugal

Prisonniers à l'étranger

Prisonland, Pays-Bas EGPA (Europe) EPAFAS (Pays Bas) APEX, Espagne

Utlandsbryggan, Suède Prisoners abroad, Angleterre Prison World, international Logement

Haus Rupprechtstrasse, Köln Un tetto per tutti, Milano Housing sociale, Vigevano

Sacro, Ecosse FNARS, France Exodus, Hollande

Perspektivwechsel, Frankfurt Stoneham Housing Ass., Angleterre

YMCA, Angleterre

Armée du Salut, internationale

Kontakt, Bayreuth

Don Bosco-Haus, Düsseldorf Ordensgemeinschaft, Düsseldorf

Stek, Hollande

Integrationshilfe, Vienne Kontakt in Krisen, Göttingen

HZZB, Berlin

Organisations réligieuses

Schwarzes Kreuz, Celle IPCA (internationale)

Compagnie de Charité, Belgique Reto de la Esperanza (Esp) Pastoral Penitenziaria (Esp) Prison Fellowship (internationale)

St Vincent de Paul (internat) Dignitas (Italie)

Zentralwohlfahrtstelle Juden (Germany)

Sverige Kristna Rad (Suède)

Alpha (GB)

Muslim Council of Britain Vincentius vereniging (NE)

ISNA (NE)

Scheideweg, Hückeswagen Caritas/Secour Catholique Sesta Opera Fedele, Italie De open deur, Holland Sepap-Barna, Barcelona Amanecer, Burgos

Assemblea de Deus, Portugal Muslim Council of Britain Mateus 25, Portugal

Christian Prison Ministries, Amsterdam

Organisations humanitaire

Croix Rouge

Amnesty International

Ligue des Droits de l'Homme

Human Rights Watch

Paritätischer Wohlfahrtsverband

Fédérations

Bundesarbeitsgemeinschaft BAG-S, Bonn

BSDG, Cologne

Etrangers, déportation

JCWI (Ecosse) AVID (Angleterre) HUMANITAS (NE) Abschiebehaft, Büren Flüchtlingsrat, Munich Glasmoorgruppe, Hamburg Glasgow welcomes Refugees

Bezoekergroep Grenshospitium, Amsterd.

De Vuurdoop, Tilburg, Hollande Arge Abschubhaft, Innsbruck

CIMADE, France Hanslar, Angleterre

Dover Detainee Visiting Group

ANFE, France MIB, France Hope, Ecosse GISTI, France

Associations locales

Jesus lebt, Lenzburg, Suisse

Diakonie, Rosenheim

Collectivo La Calle, Madrid Il Granello di Senape, Venise Bénévolat Thorberg, Suisse VOC, Tandem, Hollande

Gefangenenfürsorgeverein Feldkirch, Aut.

Pfälzischer Verein für Straffälligenhilfe, Zweibrücken Asociación Bideresari, Bilbao

Darse, Madrid

Presos sin Fronteras, Barcelona

Lichtblick, Kiel

Straffälligenhilfe Allgäu, Kempten Asociació ExPres "4 Camins", Granolars (Catalogne)

Soziale Eingliederung, Rheinbach

De Brug, Katwijk

La prison dans la ville, Brest

SCAPI, Molenbeek

Gefährdetenhilfe Rheintal, Lustenau, Aut.

Le Cri, Marmande L'Espoir, Orléans

Een Nieuwe Start, Amsterdam

Organisations particulières

Prison Dharma (bouddhiste)

Cage (musulman)

Mujeres Gitanas (Femmes Gitanes)

Black Prisoner Support (GB)

Rosarote Gefangenenhilfe, Augsburg Out-side-in (assist. aux homosexuels) GB

Gernica Gogratuz, Basque Glückspielsucht, Neuss

Garten und Therapie, Detmold, All.

LAG-Bayern, Munich

Prisoners' Families Helpline, GB Conferenza Nazionale Giustizia, Rome

SEAC, Italie

Consejo Social Penitenciario, Espagne

UNAD, Espagne Eurochips, Europe

AVP, Piemonte, Veneto, Toscana

EPEA, Europe

Prison Art Network, Europe FNARS/FARAPEJ, France

BONJO, Hollande FAFEP, Belgique EMNA, Europe

European Forum Victim-Offender Mediation,

KAG-S, Allemagne REDA, Belgique

Aide pour ex-detenus

Apex, Angleterre Merchant Quay, Irlande Das Trampolin, Vienne

MRS, Paris L'Estran, France Emausbewegung, All

Delinkwentie & Samenleving, Hollande

Art plastique, culture

Changing lives through literature, Angleterre

Prélude, Suisse

Colectivo Paréntesis, Murcia

ACFE, Suisse

Ass. Pulsart, Villepinte

Kunst kennt geen Tralies, Belgique

Koestler Trust, Angleterre

Escape Artists, GB ART-ig, Vechta

Ann Peaker Centre, Angleterre Music in Prison, Angleterre Kunst im Knast, Allemagne Sverige Muslimer Riksförbund ICVA (inspection commissariats), GB Prison Phoenix (Yoga), Angleterre

Libero (anti-mafia), Italie

Rote Hilfe (prisonniers politiques), All

Knastnet (blog), All

Prison talk (blog), Angleterre

Samaritans (téléphone), GB + Irlande

Cercle of supp.+ account., GB Gamblers' Anonymous, Angleterre

KRIS, (ex-détenus), Suède Unlock (ex-détenus), GB

Emausbewegung (ex détenus), All. Prisonniers sans frontière, Afrique Poschwies-Regensdorf, Suisse - blog Blaulicht-Graulicht (blog), Autriche

Dress for success, Hollande

Information

DHB (Lotse), Cologne et BAG-S, Bonn

Clinks, Angleterre

OIP et Ban Public, France FIVOL et L'altro diritto, Italie Fuoriluogo et CESVOl, Italie

Fundición Altenea grupo GID, Espagne

Nazorggroep, Hollande

Centres d'accueil pour visiteurs

Pact, Angleterre Pops, Angleterre Mothers' Union, GB

Assisted Prison Visits, Ecosse

Quaker, Irlande

Carrefour Prison, Suisse Solidaires, France AVISO, Montpellier St. Vincent de Paul, France

WRVS, Ecosse Nepacs, Angleterre UFRAMA, France

<u>Etudiants dans les prisons</u>: GENEPI (France), Initiative Zelle (Würzburg), Goldsmith College Students (Londres), Solidarios pare el desarrollo (Madrid), les étudiants de l'Université de Grenade qui travaillent dans la prison d'Albolete.

<u>HIV/SIDA</u> information et traitement: BodyPositive (Angleterre), Lila (Italie), Avacos (Valencia), Aidshilfe Erfurt (All), Lighthouse (GB), Ciudadanos Antisida (Espagne), Associació Anti-Sida (Catalogne), Sidaction (France), AIDES,

Organisations offrant toute une gamme de programmes : SKM (Freiburg/Bochum), Hilfe zur Selbsthilfe (Reutlingen), HOPE et SACRO (Ecosse), Humanitas (Hollande), Fundición Padre Garralda (Espagne), NIACRO (Irlande du Nord), NACRO (Angleterre), Service de Réinsertion Sociale, Bruxelles, Freie Hilfe Berlin, Kath. Gefängnisverein, Düsseldorf, Centro Francescano di Ascolto (Rovigo), Neustart (Autriche), des associations régionales comme

AVP, Florence, la Croix Rouge en Scandinavie et en Finlande, CARITAS-Secours catholique (France), etc.

En plus des activités ci-dessus, une multitude d'offres d'aides aux détenus et à leurs familles sont proposées par des bénévoles comme, par exemple :

- Conseils en Finance, Crédits et aménagement des dettes (comme le Hamburger Fürsorgeverein et la Fondation Traugott Bender, Stuttgart),
- Surveillance de travaux d'intérêt général (comme la Stadtmission, Kiel, ABC Insertion, Argenteuil et Espace Libre, Charleroi),
- Contact par téléphone 24/24 (Telefono Azzurro, Samaritans, Telefonseelsorge),
- Group Counselling (thérapie en groupes en Autriche, Italie, Scandinavie),
- Réinsertion des jeunes (comme Outside Chance, Londres, Die Brücke, Munich, Bravvo-Bravvo, Bruxelles et Spirit, Amsterdam),
- Correspondance avec les détenus et aide administrative (comme Le Courrier de Bovet en France et les « pen friends/pals » partout dans le monde),
- Conseils d'orientation et recherche de travail en plus des Agences de l'Etat (comme Mabis, Münster ou Hope en Ecosse),
- Organisations internationales de Conseil (comme Accord Strasbourg ou Beratungsstelle, Görlitz),
- Inspection des Commissariats de Police (ICVA en GB et Artus en Hollande),
- Utiliser des bénévoles et détenus qualifiés pour enseigner la lecture (Shannon Trust),
- Le sport dans les prisons (comme Escola esportiva, Brafa Barcelone),
- Cours d'informatique (idéal pour étudiants ou des techniciens pensionnés comme ceux du CLIP en France),
- Radio, revues et blogs qui se créent un peu partout avec l'aide de bénévoles,
- Bibliothèques (comme celle de Münster qui a obtenu le premier prix en Allemagne en 2007, car « les détenus préfèrent lire plutôt que de regarder la télé ». 30.000 livres en 30 langues,
- Anger Management, la maîtrise de soi, Yoga, training autogène et comportemental (des bénévoles apprennent ou organisent de tels cours comme chez Starthilfe, Trève),
- Cercles de discussion (des experts sont invités par un groupe de bénévoles/détenus/administration pour parler sur n'importe quel sujet intéressant),
- Instruction civique et cours d'économie de base (argent, impôts, banques, assurances),
- Engagement pour de meilleures conditions pénitentiaires en Afrique (comme "Prisonniers sans Frontières", France),
- cours de la langue nationale et de langues étrangères,
- créer un service « pour retrouver un/une compagne » comme l'a fait Bonjo/Hollande.
- 3. A une époque de lassitude religieuse, il est surprenant de constater **l'engagement important des organisations religieuses**, comme la Caritas, la Diakonie, the Interantional Prison Fellowship, la Church of England, l'Armée du Salut, les Aumôniers au niveau national et international, les Eglises nationales luthériennes en Scandinavie et les centaines d'Associations chrétiennes locales partout en Europe. Suivant le verset « j'étais en prison, et vous êtes venus me voir », les églises chrétiennes, qui étaient à l'origine du bénévolat pénitentiaire, continuent ainsi leur mission en Europe et dans le monde.

Compte tenu de la proportion élevée de détenus musulmans dans les prisons européennes, le nombre limité d'Imams et de visiteurs de prison reconnus officiellement par les Organisations musulmanes modérées et travaillant effectivement dans les prisons, est sûrement un désavantage non seulement pour l'Islam, mais aussi pour toute la société occidentale. La crainte générale de l'intégrisme musulman complique encore plus la situation.

4. Il y a une grande **convergence de vue** entre les Criminologues, une partie des Juges, des administrations pénitentiaires et les organisations de bénévoles en Europe qui s'accordent pour dire que l'incarcération doit être l'ultime recours, car l'arrachement du délinquant à sa famille et à son travail et l'expérience souvent négative de la prison n'augmentent pas les chances d'une insertion sociale. Le principe de la punition comme « purification ou dissuasion » est largement jugé inefficace et est abandonné aujourd'hui par les experts européens. Au-delà de la protection de la société contre des individus dangereux, le but (au moins officiellement affiché) de l'incarcération est la (**ré)insertion/normalisation** du condamné dans les meilleures conditions afin d'éviter la récidive (l'incarcération comprise comme un « temps mort constructif », une prise de conscience, une chance pour un recommencement grâce à une justice/société « réconciliatrice »).

Par leur politique de « **responsabilisation personnelle pour l'acte commis** et un traitement respectueux pendant l'incarcération avec le but d'une insertion durable», les pays scandinaves, semblent avoir mieux réussi que d'autres dont les Administrations Pénitentiaires donnent clairement priorité à l'exécution de la peine et au rôle « sécuritaire » de la prison.

Aux Etats-Unis la « mise à l'écart » des condamnés (et pour de longues périodes pour les récidivistes selon la règle du baseball « strike three and you are out ») est comprise comme une « regrettable, mais inéluctable nécessité ». Elle a comme conséquence un taux d'incarcération sept fois plus élevé qu'en Europe de l'Ouest. Les statistiques des 10 dernières années montrent qu'en Europe occidentale aussi les jugements suivis d'incarcération ont augmenté, et pour de plus longues durées ; les temps pour rétentions provisoires s'allongent, la récidive stagne ou augmente et les prisons se remplissent.

- 5. Les Organisations de bénévoles pénitentiaires **sont le reflet des structures** des Etats nationaux :
 - La structure fédérale de l'Allemagne a comme conséquence la législation et l'administration séparées des prisons au niveau des 16 Länder. Les environ 700 associations de bénévoles pénitentiaires sont organisées plutôt au niveau local ou régional, rarement national. A part la BAG-S, il n'y a pas d'organisation centrale qui regroupe le bénévolat pénitentiaire comme en Italie ou en Espagne. La situation est similaire en Suisse avec ses 26 Cantons, malgré l'Administration Pénitentiaire centrale à Berne.
 - En Espagne, plus de 600 Associations intervenant dans la vie carcérale et une Administration pénitentiaire centrale bien organisée sont unies depuis 2007 dans le « Consejo Social Penitenciario ». La Catalogne a sa propre Administration Pénitentiaire et plus de 30 Associations bénévoles.
 - Le bénévolat pénitentiaire italien avec plus de 500 organisations est non seulement bien développé dans les 20 provinces, mais aussi au niveau national avec, à sa tête, la « Conferenza Nazionale Volontariato Giustizia » à Rome et SEAC la confédération des associations pénitentiaires catholiques.
 - Comme dans le championnat de football, la Grande Bretagne est divisée en 3 Administrations Pénitentiaires (Angleterre et Pays de Galles, Ecosse, Irlande du Nord). Une forte « National Association of Official Prison Visitors – NAOPV » avec plus de 1000 membres ainsi que plus de 600 associations travaillent souvent au niveau régional. Il n'y a pas de « Confédération nationale de bénévoles pénitentiaires ».
 - Le SPIP (Service Pénitentiaire d'insertion et de probation) organise en France le milieu ouvert et fermé, ainsi que la probation d'une manière centrale/départementale. A part les associations locales, il y a plusieurs associations qui travaillent sur le plan national, comme l'Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP), GENEPI (rattrapage scolaire organisé par les

étudiants), Auxilia (cours par correspondance), CIMADE (aide aux étrangers), FARAPEJ et FNARS.

- 6. Le terme « Visiteur de Prison ou Prison Visitor » est une particularité franco/anglaise bien défini dans les textes officiels. Le dictionnaire juridique européen sous www.ju-lex.com ne mentionne pas le « Visiteur de Prison » et le terme plus général du « bénévole » y a aussi d'autres significations. Définition:
 - En Anglais, le terme précis serait « voluntary prison visitor, volunteer ou befriender » pour le distinguer du « prison visitor » désignant un membre de la famille qui passe par les « Prison Visitors Centres » pour rendre visite à un détenu. En Angleterre il existe une différence entre le « Official Prison Visitor » de la NAOPV et les « visitors to prisons » c'est-à-dire tous les autres. Le « volunteer » correspondrait plutôt au terme plus général du « bénévole ».
 - En allemand, « Visiteur de prison » se traduirait littéralement en « Gefängnisbesucher », mais ce terme est réservé aux familles qui rendent visite aux détenus. Le « Ehrenamtlicher Mitarbeiter » ou « der Ehrenamtliche» désigne n'importe quel bénévole et le "ehrenamtliche/freiwillige Vollzugshelfer" serait le "bénévole pénitentiaire". Le « Einzelbetreuer » correspondrait plutôt aux « Visiteur de Prison à la française ».
 - En italien, « il volontario penitenziario » couvrirait le terme général du bénévole. Le « volontario di assistenti » (selon article 78) équivaut plutôt au «visiteur de prison français » bien que les attributions de l'« assistente » soient plus diversifiées et officielles.
 - L'Espagnol ne fait pas non plus de distinction entre le bénévole en général et le « Visiteur de Prison ». Les termes plus utilisés sont «voluntario de prisión ou voluntariado pentitenciario ».
 - « Vrijwilliger ou Gevangenen Bezoeker » seraient les équivalents en Néerlandais.

Rien n'est jamais simple dans une Europe multilingue et multiculturelle, même pas le mot désignant une activité en apparence aussi évidente que celle du « Visiteur de Prison ». Parcourant le dictionnaire juridique européen sous www.ju-lex.com, la différence des systèmes juridiques est frappante. D'un pays à l'autre, des institutions et fonctions légales divergent fortement et, par conséquent, il est parfois assez difficile de trouver la terminologie équivalente.

7. La visite d'un détenu se fait à sa demande, parce qu'il désire rencontrer, en dehors de l'administration pénitentiaire, de ses compagnons incarcérés ou de sa propre famille, une personne discrète, qui ne le juge pas pour ses actes, qui écoute et montre un intérêt sincère pour sa personne. Pour nombre de prisonniers, le visiteur est le seul contact avec l'extérieur, parce que sa famille l'a laissé tomber, ou il se cache par honte pour le crime commis ou, étant étranger, il est culturellement et linguistiquement isolé. Le fait que 30 % des prisonniers sont illettrés, contribue aussi à l'isolement. En France, 47 % de tous les détenus n'ont jamais de visite de l'extérieur tout au long de leur incarcération.

Etant donné que la relation entre détenu et visiteur est limitée dans le temps, libre d'intérêts particuliers et de statut social, elle peut être relativement neutre et confiante. Il dépend de la volonté du détenu de se confier, de s'ouvrir, de sa volonté et de sa capacité à se (ré)intégrer dans la société. Les conversations entre détenu et visiteur de prison ne sont pas nécessairement limitées à des sujets superficiels comme le foot ou la gastronomie. La rencontre, habituellement hebdomadaire, représente pour le détenu (et souvent aussi pour le visiteur) une date à ne pas manquer qui réduit la solitude de l'incarcéré. Parfois les deux arrivent même à projeter un vrai plan pour la vie « dehors » sans délinquance.

Bien que l'aide aux détenus soit organisée d'une façon souvent très différente d'un pays à l'autre (comme entre la France et l'Allemagne), « prendre son temps avec un détenu, le rencontrer d'une façon ouverte et amicale » sont à la base de l'activité des visiteurs de prisons et bénévoles. Dans son livre « Ce monde hors du monde », Claire Capron, visiteurs belge depuis 13 ans, a très bien décrit les détenus, les problèmes et l'ambiance carcérale. « In carcere, scomodi », Livio Ferrari, lui aussi visiteur de prison depuis longtemps, représente le milieu pénitentiaire tel qu'il est: inconfortable, dure, humiliant.

- 8. L'administration pénitentiaire offre généralement au détenu des cours d'éducation élémentaire et professionnelle, des activités de loisir (surtout le sport) et du travail quand il y en a dans les ateliers. Les « Conseillers du SPIP» désignent des avocats d'office, mettent le détenu en contact avec des psychologues et des visiteurs de prison et devraient les préparer à la semi-liberté ou à la sortie. Mais le staff social en prison est partout trop peu nombreux. Grâce à leurs multiples intérêts et talents les bénévoles peuvent (pourraient encore plus) s'adapter aux besoins individuels des prisonniers pendant l'incarcération et après la libération. Au-delà des activités traditionnelles, et suivant le principe « ce qui marche devrait être fait», de nouvelles formes d'aides aux (ex)prisonniers sont proposées dans certains pays, mais pas dans d'autres, comme par exemple:
 - a) « Community Chaplaincy Offender Monitoring/Management ». L'idée de base est de "sponsoriser" certains détenus, qui ont une forte probabilité de ne pas récidiver en leur attribuant déjà en prison un « tuteur » qui les <u>accompagnera après la sortie aussi longtemps que possible</u>. Ce tuteur agit dans la fonction d'une « probation renforcée », aide la personne à surmonter ses problèmes de logement, de travail, de formation et de famille et intervient surtout au cas où il y aurait un risque de retomber dans la délinquance. Des organisations religieuses aux USA, NOMS en Angleterre, le MRS en France et la probation danoise et suisse travaillent selon ce principe.

Et que faire pour les détenus «non prometteurs», ceux qui ne peuvent pas comprendre la prison comme un « time out constructif » et qui sont libérés en sortie « sèche » dans leur environnement précaire habituel ; mais maintenant avec le stigma supplémentaire d'un « taulard »? Même si le fait de demander un visiteur doit rester le libre choix d'un détenu, il serait sûrement utile, en cas de besoin, qu'il ait accès rapidement à une « personne civile de confiance » en prison et en dehors.

- b) La réticence des agents de probation dans certains pays à coopérer avec des bénévoles à cause d'une privatisation rampante qui leur enlèverait leur statut, parait être une attitude peu réaliste tenu compte du fait que les budgets sociaux sont en diminution un peu partout. En plus, prendre soin efficacement de 80 à 120 personnes en probation avec leurs multiples problèmes, semble être une tâche trop lourde pour obtenir de meilleurs taux d'insertion réussie. Si les agents de probation professionnels coopéraient avec quelques bénévoles bien formés, ils pourraient se concentrer sur les cas les plus difficiles et agir en même temps comme conseillers qualifiés et supports pour les volontaires. En ce qui concerne la récidive, la plus grande efficacité de la Probation par rapport à l'incarcération n'est plus à démontrer. En améliorant encore les résultats positifs de la Probation grâce à l'apport gratuit des bénévoles, le statut des agents de probation professionnels s'améliorerait et, logiquement, leur rémunération aussi. Cette coopération marche bien dans certain pays, pourquoi pas dans d'autres ?
- c) <u>La justice réparatrice et la médiation</u> sont des domaines infiniment délicats qui demandent beaucoup d'intuition et de maturité. Les juges, services sociaux et

administrations pénitentiaires dans les pays nordiques et au Canada utilisent cette forme de réconciliation plus souvent que les pays méditerranéens. Face à un délinquant conscient de son tort et désireux de le réparer, il faut aussi une attitude réconciliatrice de la part de la victime. Or, les media font croire que seule une « punition exemplaire » de l'auteur d'un crime qui peut aller jusqu'à sa destruction puisse atténuer la douleur de la victime ou de ses proches, ce qui n'est pas évident. Si la « médiation » est offerte par certaines associations de bénévoles dans certains pays avec des idées originales (comme celle de « l'atelier d'expression et d'écriture » à Bruxelles), pourquoi pas plus souvent dans d'autres pays aussi?

- d) Un divorce, la perte de l'emploi, des crédits contractés d'une manière trop naïve, un dédommagement important en faveur de la victime, une spéculation mal tournée, l'ignorance en gestion financière, etc. conduisent nombre de personnes au surendettement et à la ruine financière d'où ils pensent pouvoir sortir seulement par des actions illicites. Comme des avocats bénévoles, des <u>associations bénévoles en conseils financiers</u> se sont constituées, entre autre en Angleterre, en Hollande, Belgique et en Allemagne, pour aider les (ex)détenus de régler au mieux leur situation financière et pour pouvoir repartir sur de bonnes bases. Un tel service organisé par des bénévoles spécialisés, serait certainement apprécié par les prisonniers et par leurs familles.
- e) Il est certain qu'un bon nombre de détenus sont devenus délinquants parce qu'ils sont incapables émotionnellement et intellectuellement de s'insérer dans notre société sophistiquée et matérialiste. Des jeunes sans l'appui familial traditionnel ou en rupture avec leur famille appartiennent également à cette couche précaire de la société. Plus de logements et foyers bien organisés avec un minimum de discipline et la collaboration de bénévoles comme aides et conseillers, épargneraient la prison à beaucoup de ces personnes vulnérables. Des détenus sortant de prison pourraient trouver un environnement accueillant au lieu de considérer l'incarcération comme une option de moindre mal par rapport à une vie en liberté.
- f) Les <u>« alternatives à l'emprisonnement »</u> sont non seulement plus économiques pour le contribuable, produisent moins de récidivistes suivant la majorité des études effectuées, mais elles constituent aussi un champ d'activité idéal pour les bénévoles. Cette forme de réinsertion a encore un potentiel de développement important en Europe du Nord et elle en est pratiquement à ses débuts dans le Sud.
- g) Aussi bien aux USA qu'en Europe le nombre de <u>condamnés pour violence est en constante augmentation.</u> Leur potentiel d'agressivité s'accroît encore dans le confinement des cellules et la soumission à une discipline parfois autoritaire qu'ils ressentent comme humiliante. Dans certains pays, des groupes de professionnels et des volontaires sont spécialisés dans le « Anger Management », la prévention de conflits, le yoga, le training autogène et l'apprentissage d'un comportement social plus acceptable (social skills) pourquoi pas dans d'autres pays?
- h) Nombre de détenus sont préoccupés par leur <u>appartement/maison pendant leur séjour en prison</u>, car les possibilités de communiquer avec l'extérieur sont limitées. Un tel service n'étant pas prévu par le règlement, l'administration ne peut normalement pas aider. Comme préserver ses droits de propriété ou de location et retrouver son logement à la sortie de prison sont importants pour la réinsertion, BONJO Amsterdam a créé une « gérance immobilière » pour tous les prisonniers qui en auraient besoin.

Beaucoup de visiteurs de prison bienveillants et qui travaillent discrètement dans les prisons depuis longtemps, n'arrivent pas à reconnaître que gouvernements et administrations se concentrent sur le but principal de l'emprisonnement : la réinsertion. Ils ont des problèmes à voir la logique dans toujours plus d'incarcérations qui coûtent 5 à 20 fois plus chères, produisent davantage de récidivistes et excluent à jamais de la société nombre d'hommes.

Le manque de coopération entre les associations de bénévoles travaillant dans les mêmes prisons ou sur un plan régional, est regretté aussi par beaucoup de bénévoles.

- 9. Intérêt pour l'autre, endurance et temps disponible sont les conditions essentielles pour devenir visiteur de prison; mais la formation de base et continue plus tard sont aussi importantes pour mieux comprendre la psychologie du détenu et pour pouvoir réagir mieux à son comportement, ses explications parfois emberlificotées et ses attentes. La formation des visiteurs de prison en Allemagne est généralement bien organisée avec des stages de base de 3 jours (ou 10 soirées), la fréquentation obligatoire de séminaires (cycle qui peut durer jusqu'à 2 ans), l'échange avec des bénévoles expérimentés et l'accès aux conseils d'un professionnel. Les autorités cantonales en Suisse imposent des cours d'initiation de 54 heures.
 - Les administrations pénitentiaires (par exemple le SPIP français) organisent des stages, souvent sur un plan régional, pour expliquer leurs règles et leur fonction, le rôle des visiteurs, leurs champs d'action et les limites. Dans les « rapports par pays » on peut voir qu'en Espagne, des instituts et organisations spécialisées proposent des cours hebdomadaires pour la qualification de « voluntarios penitenciarios ». L'administration catalane exige des stages de recyclage pour tous les bénévoles qui travaillent dans le cadre d'un programme approuvé par l'état. BONJO, (Hollande) organise des stages pour ses plus de 70 associations membres. En Italie, pour devenir « volontario di assistenti », ce sont surtout les fédérations régionales (Conferenze regionali volontariato giustizia) qui proposent des cours généraux et spécialisés de 7 à 15 jours en 6 mois.
- 10. Un peu partout en Europe, la **coopération** entre les fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire et les bénévoles semble être parfois un peu difficile. La Conférence annuelle de la CEP européenne de 1999 à Potsdam (D21) qui avait pour thème « Pratiques et importance du bénévolat dans la Justice criminelle » a fait apparaître un malaise latent. En 2001, un séminaire organisé par la « Freie Hilfe Berlin » avait comme thème unique « les bénévoles constituent-ils une concurrence pour les fonctionnaires ? » (D6A). En 2005, la grande Confédération italienne CNVG a critiqué ouvertement le fait que les fonctionnaires ne reconnaissaient pas assez la contribution positive du bénévolat aux problèmes pénitentiaires. Les 108 nouvelles règles pénitentiaires européennes (RPE) n'apportent pas non plus de clarification, car elles « encouragent » seulement l'implication de la société civile « quand cela est possible ».

Les bénévoles seraient-ils perçus comme un ensemble de personnes idéalistes sans obligation de produire des résultats tangibles, qui sont plutôt cause de supplément de travail, qui s'immiscent dans des tâches pour lesquelles des fonctionnaires bien formés seraient bien plus efficaces ? Et si l'on devait juger l'efficacité des bénévoles, comment juger celle de l'appareil judiciaire/pénitentiaire et selon quels critères?

Gerhard Deimling (DE1) parle des frustrations et de l'abandon de beaucoup de bénévoles à cause de la « professionnalisation » progressive du milieu carcéral où fonctionnaires et professionnels organisent des activités d'éducation et de loisir, avec ou sans le concours des bénévoles. Mais ces fonctionnaires « sociaux » sont trop peu nombreux (le taux habituel étant de 80 à 120 détenus par fonctionnaire) pour gérer à la fois les dossiers, organiser les activités et, en plus, être à l'écoute des détenus avec

leurs problèmes énormes (tâches pour lesquelles ils ont été formés). Eux aussi ont des raisons d'être parfois découragés. Et quand les bénévoles essaient de compléter les activités des fonctionnaires surchargés, quand ils essaient d'intervenir en faveur de leurs détenus, des frictions désagréables peuvent en résulter.

En fait, l'adversité, voir la méfiance entre le bénévolat (généreux et gratuit) et les professionnels (formés et rémunérés) est répandue dans toute la société et pas seulement en milieu carcéral. Le bénévole qui s'est engagé par conviction à apporter plus d'humanité à des gens dans la peine, a parfois du mal à comprendre les actions et les attitudes des fonctionnaires qui, à leur tour, sont obligés de se conformer à une règlementation stricte et parfois très éloignée du but officiellement affiché : la (ré)insertion durable du condamné.

C'est par tradition que l'administration donne préférence à l'aspect sécuritaire (parce que bien défini et mesurable sur le champ), alors que les besoins individuels des détenus pour leur réhabilitation sont bien plus complexes et vagues, les résultats d'une bonne ou d'une mauvaise politique pénitentiaire n'étant vérifiables que 10 ans plus tard à travers des taux de récidivisme assez théoriques. En tout cas, aucun haut fonctionnaire ou politicien n'a jamais été rendu responsable pour un taux de récidivisme élevé ou des conditions carcérales difficiles, alors que les sanctions sont immédiates en cas d'une infraction à la sécurité.

Dans la Haute Administration et dans les documents officiels, l'apport bénéfique des volontaires est reconnu. Le système pénitentiaire sans les bénévoles ne serait plus pensable aujourd'hui. C'est pour cette raison que les relations parfois tendues entre les fonctionnaires et les bénévoles n'ont pas de sens.

11. Dans beaucoup de domaines, **les problèmes pénitentiaires deviennent similaires** en Europa (nombre important de récidivistes surtout parmi les jeunes et les toxicomanes, des prévenus mélangés avec les condamnés, analphabétisme élevé, manque de travail dans les prisons, la part croissante des étrangers, longueurs dans l'exécution des peines alternatives, coût élevé par prisonnier, taux important des malades mentaux, racisme évident ou supposé, la nouvelle pauvreté, etc.). Mais « une société peut choisir d'avoir un taux de détention élevé ou bas et ce choix s'exprime à travers la sévérité des peines prononcées par les juges » (Professor Coyle, ICPC – Div2). Anne-Marie Klopp (Europäisches Forum - Div9) dit que « l'Europe se rapproche dans beaucoup de domaines, mais ce rapprochement est quasi nul dans la législation pénale » (D7) - et carcérale, où les **Etats décident de leur politique** suivant les valeurs nationales et les opportunités politiques du moment. C'est ainsi que le « Tribunal Constitutionnel de la République Fédérale » a annulé en 2005 une directive européenne selon laquelle l'Allemagne aurait dû extrader sur demande automatiquement ses ressortissants à d'autres pays de l'Union Européenne.

Ainsi il y a un écart significatif entre :

- le traitement plus personnalisé et des mesures d'intégration plus libérales des pays scandinaves par rapport au reste de l'Europe où les problèmes sécuritaires prévalent,
- l'augmentation du taux d'incarcération entre 40 et 100 % depuis 10 ans en Angleterre, aux Pays-Bas, en Espagne et au Luxembourg (pays qui ont plutôt suivi l'exemple américain) et la situation au Portugal, l'Italie, le Danemark, l'Allemagne ou la Suisse où il n'y a pas ou peu d'augmentation.

L'idéal serait qu'il y ait consensus au niveau national sur la politique pénale, comme ceci a été le cas longtemps en Finlande, et tout ce qui concerne la vie carcérale au niveau européen en accord avec les 108 Règles Pénitentiaires Européennes. Mais

malheureusement, entre les concepts conservateurs, populistes et ceux plutôt humanistes, le désaccord semble insurmontable, car la sécurité de la population est un thème électoral par excellence. La presse tabloïde surtout en GB et en Allemagne porte une grande responsabilité dans la distorsion (Div10) des faits en matière pénitentiaire et l'agitation populiste.

- 12. La grande « Conferenza Nazionale Volontariato Giustizia » italienne avait déjà formulé en 2000 le projet d'un « Forum Europeo Volontariato Giustizia » (It 13). Le rapport actuel aussi arrive à la conclusion qu'une « **Association Européenne de visiteurs de prison/bénévoles AEVP** » serait bénéfique au système carcéral européen tout entier ; pourvu que la Justice puisse admettre que les Visiteurs de prisons et les bénévoles ont un rôle significatif à jouer dans la réconciliation du condamné avec la société, comme ceci est le cas avec le projet britannique NOMS; le problème étant plutôt comment arriver à fonder une telle « Confédération Internationale » à l'avenir (?).
 - a) Etant données ses différentes définitions et activités, il faudrait d'abord définir ce qu'est un « visiteur de prison bénévole » et qui devrait ou voudrait donc faire partie d'une future EAPV?
 - Définition RESTRICTIVE : tous ceux qui rendent visite aux détenus en prison et sont essentiellement « à l'écoute », donnent un « soutien moral » comme l'ANVP, la NAOPV, les « Einzelbetreuer » en Allemagne et les « assistenti » en Italie. .
 - Définition LARGE: elle inclurait aussi tous les bénévoles qui vont en prison pour éduquer au niveau général ou professionnel, animer des groupes, organiser des bibliothèques, faire du sport avec les détenus, monter des spectacles, s'occuper des visites des familles et des affaires administratives des détenus, accompagner les condamnés pendant la libération conditionnelle et la Probation, etc.; en somme, tous les bénévoles qui figurent au paragraphe 2 cidessus.
 - Définition GENERALE : elle comporterait également tous les bénévoles (et professionnels ?) travaillant dans les associations « mixtes » et les ONG liées de près ou de loin à la vie pénitentiaires comme
 - en Grande Bretagne les « Charities », « non-profit making organisations », les Trusts, NGO et les « private (voluntary) welfare organisations »,
 - en France les « Associations à but non lucratif associations 1901 », les ONG et « l'aide privée »,
 - en Allemagne les « gemeinnützige Vereine » et les « Freie Träger»,
 - en Belgique les « asbl » (associations sans but lucratif),
 - en Italie les « associazioni no-profit" ou UNLUS (organizzazione non lucrative di utilità sociale",
 - en Espagne les "asociaciones de utilidad pública",
 - aux Pays Bas les "Belangen Overleg Niet-Justitiegebonden Organisaties ».

Et pourquoi une société à but non-lucratif qui emploie un nombre important de bénévoles, (comme "Neustart" en Autriche), ou ceux qui travaillent dans des organismes régionaux ou urbains (comme la Probation cantonale de Berne) ne pourraient-ils pas faire partie d'une « association européenne» ?

- b) Des <u>étapes intermédiaires</u> vers la fondation d'une grande « Association du Bénévolat Pénitentiaire Européen » seraient naturellement aussi envisageables :
 - comme le regroupement <u>par activités</u> déjà réalisé par Eurochips (enfants), EMNA (alcool) et le « Forum européen pour la médiation victime/agresseur et la justice réparatrice »,
 - par la fondation de <u>fédérations nationales</u> dans les pays où elles n'existent pas encore comme en Angleterre, en France ou en Allemagne,
 - par <u>des échanges transfrontalières</u> comme déjà pratiqués par l'ANVP, Alsace avec Freiburg/Breisgau et par l' « Arbeitskreis Straffälligenhilfe", Aix-la-Chapelle avec la Belgique et Maastricht.
 - par les régions avec des langues communes, comme
 - l'allemand pour l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et quelques pays de l'Est.
 - le français pour la France, la Wallonie et les Cantons suisse francophones,
 - l'anglais pour toute l'Europe, si on pouvait admettre que l'anglais est devenu la « lingua franca »_européenne, comme ceci est le cas dans le commerce intereuropéen depuis longtemps.
- c) Quelle serait l'UTILITE d'une AEVP et comment la FINANCER?

 Le projet italien 2000 avait prévu une sorte de plate-forme européenne, un échange on-line, sur les problèmes pénitentiaires et légaux, pour donner davantage de visibilité au public européen. Dans les années 1990, un débat approfondi a eu lieu en Italie sur les problèmes de la justice sociale, qui avait abouti à la fondation de la « Conferenza Nazionale Volontariato Guistizia ». Le « Projet 2000 » avait pour but de porter ce débat de fond dans d'autres pays en impliquant les institutions nationales et européennes existantes. D'autres objectifs étaient l'obtention du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe et des échanges d'informations utiles entre les associations de bénévoles pénitentiaires en Europe, etc. Ce projet « ambitieux », assez détaillé y compris son financement, ne serait réalisable que si l'AEVP (quelle que soit sa définition finale) pouvait disposer de suffisamment de moyens financiers pour son fonctionnement. Mais la réalité incontournable est que beaucoup d'organisations de bénévoles ont déjà du mal à s'autofinancer à l'heure actuelle. Comment, en plus, financer une AEVP?

Elle pourrait devenir réalité à condition que, sur le plan européen, on pouvait reconnaître que la contribution des bénévoles de par leur statut indépendant est indispensable et efficace d'une manière MESURABLE dans la lutte contre le récidivisme ou que la privatisation s'accélère, car les états manquent de l'argent pour financer le système pénitentiaire dans sa forme actuelle.

La plupart des Criminologues, des membres de la "Conférence Européenne de Probation - CEP", des aumôniers, des éducateurs ou des promoteurs de la Santé en milieu carcéral travaillent pour et sont rémunérés par les Etats nationaux. Leurs activités supplémentaires au niveau européen sont donc financées directement ou indirectement aussi par les Etats.

Par contre, les visiteurs de Prison et bénévoles travaillent normalement dans le privé. Par conséquent, une activité supplémentaire au niveau européen serait à payer de leurs propres deniers comme c'est le cas traditionnellement pour l'essentiel de leurs activités au niveau national.

Déjà cette enquête assez générale fait apparaître des méthodes de travail des bénévoles bien différentes et parfois très originales d'un pays européen à l'autre. Il serait fort utile de les étudier plus à fond et d'en tirer des enseignements pour améliorer l'efficacité du travail des bénévoles. Le but serait une plus grande implication de la Société Civile, un « networking » (réseau, interconnexion) plus

systématique, en offrant des services dont les détenus ont besoin pour leur (ré)insertion durable et non seulement ce que l'Etat et le Volontariat traditionnel sont disposés à accorder. Seule une « Association Internationale » bien structurée, équipée et avec un mandat clair pourrait assurer matériellement l'échange important des informations entre les organisations nationales et locales travaillant dans les mêmes domaines ou d'une manière complémentaire.

- d) Il est probable que la plus grande partie des associations régionales, nationales, humanitaires, religieuses ou laïques pourraient se mettre d'accord assez facilement sur une « CHARTE EUROPEENNE du bénévolat pénitentiaire», car les principes humanitaires de base sont partout pratiquement les mêmes. Un problème pourrait se poser, par contre, dans la manière de travailler de l'AEVP et dans sa présentation au public. Devrait-elle :
 - être plutôt discrète et travailler étroitement avec les Administrations pénitentiaires nationales (d'où viennent essentiellement les fonds de fonctionnement et dont les bénévoles dépendent juridiquement et dans leur travail quotidien)?
 - afficher en public ses principes humanistes, s'opposer ouvertement à certaines pratiques inhumaines dans les prisons et à des mesures d'insertion trop timides, élever la voix dans des conférences internationales pour faire entendre l'opinion du bénévolat pénitentiaire européen en somme, devrait-elle être « militante » comme le pense le projet italien 2000?
 - tenter d'agir comme une ONG européenne, multinationale et efficace ou son fonctionnement devrait-il se limiter à « un lieu d'échange d'information » et aux connaissances personnelles entre les dirigeants des associations nationales (qui changent souvent et qui sont surchargées par leur travail au niveau national)?
 - utiliser l'anglais comme « langue commune» pour des raisons d'efficacité; ce qui heurterait sans doute la sensibilité nationale de certains (l'expérience d'Eurochips et de l'EPEA serait intéressante à ce sujet)?
- e) Alors qu'en Europe de l'Ouest les organisations de visiteurs de prisons/bénévoles font partie intégrante de la société, la situation en **Europe de l'Est** est pratiquement inconnue, même des experts. Suivant le principe du préambule du traité de Rome, selon lequel « les nations européennes devaient s'engager à un rapprochement toujours plus étroit ever closer union» (et dont les 108 RPE sont une illustration patente), il pourrait revenir à cette nouvelle AEPV (sponsorisée idéalement par le Conseil de l'Europe) de
 - réaliser une enquête similaire à celle-ci pour connaître la situation effective du bénévolat pénitentiaire dans les pays de l'Est,
 - encourager des initiatives de fondations d'Associations Nationales de Bénévoles dans ces pays en accord avec les nouvelles règles européennes (d'ailleurs, les évangélistes américains de l'Internationl Prison Fellowship y sont déjà implantés depuis des années ; ils n'ont pas attendu les nouvelles règles européennes pour agir selon leurs convictions!)

13. Comment les Associations Pénitentiaires se financent-elles ?

Les informations véridiques sont rares et ce rapport ne veut pas spéculer sur ce problème important. En tous les cas, il y a des grandes différences :

- Généralement dans les petites associations tous travaillent bénévolement. Au mieux les frais de voyage sont remboursés.
- Dans les organisations plus importantes, la direction est bénévole et il y a un/une secrétaire général(e) et/ou un/une employé(e) rémunéré(e) à mi- ou plein temps. Des subventions viennent de l'état ou de la région, de fondations, de donations, de sponsors privés, d'une variété de sources, (comme des manifestations, collectes, de soirées gala) et des cotisations de ses adhérents. Le tout couvre souvent tant bien que mal les dépenses.
- Des organisations mixtes d'aide privée (voluntary welfare agencies, Freie Träger, ente sociale Onlus, des asbl en Belgique) emploient des professionnels, un personnel rémunéré et des bénévoles. Ils reçoivent l'argent essentiellement grâce aux contrats qu'ils ont avec les administrations pour des services que l'état, l'administration juridique/pénitentiaires/sociale ne veulent ou ne peuvent pas assurer, comme des foyers sociaux, des cours d'éducation élémentaire ou professionnelle, le traitement de dépendances, la surveillance de travaux d'intérêt général, l'hébergement des étrangers, la probation, etc). Des taux journaliers d'indemnisations, les amendes et des sommes forfaitaires constituent l'essentiel des revenus de ces organisations.
- Pour pouvoir financer leurs actions, les associations de bénévoles doivent trouver toujours d'autres sources d'argent. Fondations, banques, sociétés commerciales et industrielles, Clubs de football et patronages privés sont prospectées à la manière des grandes organisations humanitaires comme « Médecins sans frontières », Unicef ou Oxfam.
- Il semblerait que seule une infime portion de l'impôt ecclésiastique en Allemagne, en Autriche et en Suisse, de « l'otto per mille » en Italie et du IFPF en Espagne arrive aux associations pénitentiaires religieuses,
- Il y a d'autres organisations mixtes, des associations à but non lucratif et des sociétés industrielles dans le domaine carcéral où le bénévolat, des salaires, les indemnités de représentation et le profit légal ne peuvent pas toujours être bien séparés. Ceci est le cas surtout quand des professionnels et des bénévoles travaillent ensemble dans des fonctions similaires et en cas de sociétés de production qui emploient aussi des bénévoles.

Il est un fait que les associations de bénévoles reçoivent de bien maigres subventions pour la masse du travail qu'elles réalisent. Plus 100.000 visiteurs de prison/bénévoles qui travaillent dans et en dehors des prisons européennes, **ne reçoivent pas un sou pour leur travail**; au mieux leurs frais de déplacement sont remboursés (en France ces frais de transport ne peuvent être qu'incorporés dans la « déclaration annuelle d'impôts ».

14. Voici quelques points saillants du rapport complet écrits en anglais :

B - Informations contextuelles :

Statistiques:

- Elles prouvent que l'augmentation de la population carcérale était beaucoup plus rapide en Europe occidentale que les délits rapportés à la police,
- Plusieurs études sur le récidivisme réalisées aux USA et en Europe confirment la même tendance de base : haut risque de retomber dans la délinquance pour les jeunes toxicomanes et des hommes agressifs. Le récidivisme est plus fréquent pour les ex incarcérés comparés à ceux qui ont bénéficié de peines alternatives sans incarcération.

- Qui sont les détenus et quelles sont les aides qu'ils attendent pour ne pas récidiver ?
 Des statistiques françaises, autrichiennes, américaines, écossaises et finlandaises donnent des informations.
- 3 tableaux résument la situation dans les prisons de l'Europe de l'Ouest.

Organisations pénitentiaires internationales :

- Le travail du Conseil de l'Europe et les projets en cours,
- International Prison Fellowship et son activité évangélique,
- Plusieurs fédérations spécialisées (exemple Eurochip) se sont déjà regroupées au niveau européen.

Privatisation:

Ce chapitre tente d'établir un lien entre le bénévolat pénitentiaire et la tendance irrésistible vers des sociétés privées qui financent et construisent des prisons et qui exécutent des services précédemment réservés à l'administration pénitentiaire.

Etats-Unis:

- Quels sont les résultats de la « tolérance zéro » ?
- Statistiques sur la population carcérale par ethnies.
- L'implication importante des Eglises évangélistes.

Diverses informations et documents :

- Commentaires sur les 108 RPE et leurs répercussions probables sur toute l'Europe et la contribution modeste prévu pour les bénévoles,
- Influence des média sur les verdicts et l'aménagement des peines,
- Un doctorat qui traite des prédispositions éthiques pour les visiteurs de prison,
- Plusieurs études sur le handicap mental, les agressions sexuelles en prison et des évaluations de la récidive en cas d'incarcération et des sanctions alternatives,
- Le rôle central prévu pour les bénévoles dans le « Mangement of offenders NOMS » en Grande Bretagne,
- Le Théâtre en prison et « Migration et incarcération »,
- En mai 2008 un congrès organisé par le « Forum für angewandte Kriminologie » a eu lieu à Strasbourg sous le thème « Politiques criminelles et engagement bénévole en Europe ». Résumé des contributions dans chapitre 25.

C - Rapports par pays:

France:

- Le SPIP gère d'une manière centrale/départementale les milieux ouvert et fermé ainsi que la Probation.
- A part les associations locales il y a des organisations nationales comme l'ANVP, CIMADE, Génépi, FREP, AUXILIA, CLIP ainsi que des fédérations comme UFRAMA, FNARS et FARAPEJ.
- Les orientations dans le système pénitentiaire se discutent d'une manière très controversée dans la presse et sur les sites des associations des bénévoles,
- Le « Groupe National de Concertation Prison » organise une fois par an une « semaine d'actions » partout en France pour faire connaître les problèmes carcéraux au grand public.
- La "nouvelle loi pénitentiaire" a très déçu les associations de bénévoles.

Allemagne:

- Non seulement les Administrations pénitentiaires dépendent des Länder mais à l'avenir la législation en matière carcérale aussi est décidée maintenant par eux. Le bénévolat pénitentiaire semble fonctionner plutôt sur un plan local. A part la BAG-S, il n'y a pas de Confédération au niveau national.

- Dès 1977, la législation carcérale avait comme objectif principal la réinsertion du condamné dans la société et non l'expiation de la peine prononcée. Dernièrement, les préoccupations sécuritaires recommencent à prendre le dessus.
- Le travail des bénévoles semble être moins compartimenté. La plupart des organisations religieuses et humanitaires offrent des services complémentaires (écoute, travail en groupe, loisirs, logements, travail, surveillance de travaux d'intérêt général, aide psychologique, probation etc). Les « Freie Träger » (aides privées des associations mixtes) sont très répandues en Allemagne.
- Un rapport sur les bénévoles en milieu pénitentiaire dans le Nordrhein-Westphalen analyse leur travail et l'appréciation de la part des fonctionnaires (D20).
- « Freie Hilfe Berlin » a publié un inventaire de 160 associations de visiteurs de prison/bénévoles avec leurs activités principales,
- La privatisation de la Probation d'Etat a commencé au Baden-Württemberg avec la transmission des droits pour 10 ans à une société privée autrichienne,
- Un projet de l'Université Tübingen analyse l'efficacité et les orientations des associations d'aide aux détenus à travers une étude approfondie «l'assistance aux prisonniers soumise à des pressions de changements ». Publication du rapport final fin 2008.

Angleterre et Pays de Galles:

- Ce pays semble avoir le plus suivi l'exemple américain ce qui a résulté en le taux d'incarcération le plus élevé en Europe de l'Ouest en 2007 (148/100.000). Une presse tabloïde virulente pousse le système judiciaire en direction de la « tolérance zéro ».
 Malgré des investissements considérables dans des mesures de réinsertion, le taux de la récidive reste élevé,
- La « National Association of Official Prison Visitors NAOPV » avec plus de 1000 adhérents est une organisation très similaire de celle de l'ANVP.
- « The Independant Custody Visiting Association ICVA » est une organisation de bénévoles qui s'assure que les procédures de détention sont respectées dans les commissariats de police,
- Le « Shannon Trust » utilise des bénévoles <u>et des détenus qualifiés</u> pour enseigner la lecture aux prisonniers illettrés. Les Samaritans coopèrent avec des détenus choisis pour prévenir des suicides (peer support scheme).
- Au cœur du «National Offender Management Service- NOMS », dont le but principal est la baisse de la récidive, se trouve le bénévole dans le rôle d'un tuteur qui accompagne un délinquant « prometteur » aussi longtemps que possible dans une sorte de « probation renforcée ».

Ecosse:

- En Angleterre, Ecosse et en Irlande les « Prison Visitors Centres Centres d'accueil pour les familles » jouent un rôle important dans le maintien des liens familiaux (et donc la réinsertion du détenu). En Ecosse la « Women 's Royal Voluntary Service » gère 8 de ces centres.
- HOPE et SACRO couvrent la plus grande partie des aides aux prisonniers et leurs familles.

Italie:

- Le bénévolat italien est remarquablement bien organisé non seulement à travers la SEAC (qui regroupe toutes les organisations pénitentiaries de bénévoles catholiques), mais surtout par la « Conferenza Nazionale Volontariato Giustizia » à laquelle ont adhéré pratiquement toutes les organisations bénévoles intervenant dans les prisons.
- La « Fondazione Italiana per il Volontariato » à Rome est un institut de recherche spécialisé dans le bénévolat. La FIVOL a développé un logiciel qui fonctionne aujourd'hui dans la quasi-totalité des prisons et qui analyse non seulement l'apport quantitatif des bénévoles, mais qui tente aussi d'évaluer leur efficacité.

- L'étude « Volontariato nel carcere le associazioni presenti in Toscana » est remarquable quant aux sujets couverts et l'analyse très fouillée. La « Associazione Volontariato Penitenziario » de Florence est une organisation REGIONALE typique qui sait réunir toutes sortes d'associations spécialisées autour de projets précis.
- Le projet de l'année 2000 « Forum Volontariato Giustizia » (It 13) est le premier à envisager une sorte d' « Association Européenne de Visiteurs de Prison ».

Suisse et Autriche:

- La majorité des visiteurs de prison suisse travaillent dans des services de probation régionaux. Le service cantonal de Berne est remarquablement organisé; soit cela uniquement pour la formation des bénévoles.
- Une société privée autrichienne, NEUSTART, gère toute la Probation pour l'état. Le coût pour ses services est bien inférieur par rapport à l'administration non seulement grâce à la participation de 60% de bénévoles en plus des professionnels, mais parce que Neustart est gérée comme une société privée. Neustart a commencé à travailler en Allemagne.
- « Schritt für Schritt pas à pas » est une enquête sponsorisée par l'Union Européenne qui tente de définir les discriminations auxquelles sont exposés les détenus qui cherchent du travail peu avant la sortie de prison. Les statistiques qui accompagnent cette étude démontrent la situation sociale précaire des prisonniers.

Espagne/Catalogne/Portugal:

- L'administration pénitentiaire centrale semble être remarquablement organisée. Il existe sur Internet un inventaire complet des 600 associations bénévoles et mixtes, la description des programmes et les lieux de leurs interventions. L'administration critique ouvertement la politique du gouvernement et des juges qui a produit une surpopulation importante (134 %) en peu de temps.
- Les aumôniers catholiques (la Pastoral Penitenciaria, los Capellanes) avec plus de 2500 bénévoles travaillent à tous les niveaux.
- Il y a aussi une grande diversité d'organisations laïques qui couvrent les besoins des détenus. La lutte contre la drogue et l'alcoolisme est très active.
- Depuis 2007 la majorité des organisations de bénévoles, les institutions d'état et l'administration pénitentiaire sont réunies dans le « Consejo Social Penitenciario ».
- En Catalogne tous les bénévoles qui travaillent dans les prisons suivant des programmes approuvés, doivent se recycler périodiquement.
- En 2004 au Portugal, un professeur indépendant a été chargé d'établir un répertoire de lois et décrets existants par rapport a ceux effectivement introduits par l'administration judiciaire/carcérale.

Scandinavie et Finlande:

- La Croix Rouge a quasi une exclusivité pour les visites des prisonniers dans les pays scandinaves.
- Le Danemark en particulier a eu dans le passé une politique pénitentiaire exemplaire qui a été récompensée par un taux de récidive moins élevé que dans d'autres pays.
- Le taux d'évasion 10 à 20 fois supérieur à la France n'a rien à voir avec des évasions spectaculaires, mais sont la conséquence des fréquents retours des détenus dans leurs familles pendant le week-end; une mesure bien calculée pour la réinsertion graduelle du délinquant,
- Kriminalvarden, l'administration pénitentiaire suédoise, essaie de rattraper les insuffisances éducatives et culturelles des prisonniers par une large offre de cours et de soins
- La Finlande montre comment réaliser efficacement une réforme pénale en tenant compte des changements sociaux. L'étude sur la récidive réalisée par l'administration carcérale finlandaise reflète bien les tendances générales partout en Europe.

Pays Bas, Belgique:

- La société traditionnellement libérale subit à présent des rectifications, et ceci particulièrement par rapport à la drogue et l'éducation des adolescents,
- BONJO est une fédération de 70 associations de bénévoles pénitentiaires qui les représente auprès du Ministère et les lie entre elles pour des projets en commun. Bonjo forme les visiteurs/bénévoles et sert généralement comme permanence pour tous les problèmes carcéraux avec le public.
- EXODUS avec son principe de « vivre, travailler, relations, une perspective dans la vie » obtient de bons résultats dans l'intégration d'ex-prisonniers dans la société.
- L'offre en éducation générale, professionnelle et culturelle semble être particulièrement vaste en Belgique à travers des associations de bénévoles comme la FAVEP, ADEPPI, Insert et Derode Antriciet.
- En Wallonie il y a une multitude d'associations de bénévoles pénitentiaires.

Beaucoup de ces « Conclusions » resteront obscures sans la lecture du rapport complet écrit en anglais qui comporte environ 115 pages. Ce rapport consiste en 5 sujets « contextuels » et les « rapports par pays ». Les « introductions - conclusions » sont disponibles aussi en anglais, français, allemand, italien et espagnol. La mise à jour 4/2008 peut être consulté en passant par la page accueil (home page) du site « http://visiteurs.prison.free.fr/ ». La plupart des « documents de support » cités dans le rapport peuvent être consultés aussi sur internet.